



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

11 décembre 2020

Contact presse :

Claire Avasse

07 66 42 72 33

c.avallo@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Avortement : le comité d'éthique titube comme un canard sans tête

Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu aujourd'hui une " opinion " sur l'allongement du délai légal d'accès à l'avortement de 12 à 14 semaines de grossesse, en réponse à la saisine du ministre des solidarités et de la santé faisant suite à la proposition de loi de la députée Albane Gaillot. Habilement, le Gouvernement n'avait pas demandé un avis de principe sur l'avortement, tant il sait la sensibilité du sujet dans l'opinion publique.

Le CCNE donne - une nouvelle fois - une position incohérente :

- il reconnaît volontiers que " *la pratique d'une IVG ne peut être considérée comme un acte médical ordinaire* ",
- il se dit défavorable à la suppression de la clause de conscience spécifique pour les médecins et les sages-femmes- il relève l'opposition du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) et de l'Académie de Médecine,
- il alerte aussi qu'un tel allongement de délai " *alourdit de plus en plus les conséquences psychologiques, tant pour la femme que pour le personnel médical.*
- il admet que les dysfonctionnements de l'accès à l'IVG " *requièrent prioritairement une politique de santé ajustée aux problématiques soulevées, sans quoi l'allongement de l'IVG s'apparenterait à un palliatif non bienfaisant d'une prise en charge bienfaisante.* "

Mais, de manière illogique, il conclut :

- qu'au nom des " *principes d'autonomie, de bienfaisance, d'équité et de non-malfaisance à l'égard des femmes, il n'y a pas d'objection éthique à allonger le délai d'accès à l'IVG de deux semaines passant ainsi de 12 à 14 semaines de grossesse* ".

Les **Associations Familiales Catholiques** dénoncent cette opinion du CCNE. Au-delà de son incohérence, elles y voient surtout une course effrénée au progressisme sociétal, dans laquelle la réflexion éthique n'est qu'un paramètre subsidiaire.

En 2001, les délais de la loi Veil sont déjà passés de 10 à 12 semaines : à partir de quel terme le CCNE osera-t-il enfin s'opposer à ces



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

Communiqué

glissements ? À ne jamais défendre la vie à naître, le CCNE se condamne lui-même. En effet, **qu'est-ce qu'un comité d'éthique qui se satisfait d'entériner les courants libertaires majoritaires dans l'opinion ?**

Les AFC demandent avec force que l'avortement, dont le nombre n'a jamais été aussi élevé depuis 30 ans, relève d'une véritable politique de santé publique par le développement d'une éducation sexuelle préventive et par un meilleur accompagnement des femmes. Elles demandent aussi avec insistance que soit valorisé et mieux connu l'accouchement sous le secret qui, sans être un idéal, permet la venue au monde d'un enfant qui fera le bonheur de parents en attente d'adoption.

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z
